



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-s/Rances, le 19 novembre 2008

Au Conseil Général

MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

Préavis no 24/08 : Budget pour l'année 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le projet de budget pour l'année 2009 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2008.

Conformément au règlement du Conseil général, ce budget a été soumis à la commission de gestion pour étude et rapport.

I. Préambule

Comme toujours les budgets de fonctionnement communaux sont difficiles à évaluer. L'année 2009 ne déroge pas à la règle. Sur les Fr. 1'888'600.- de dépenses budgétées, nous ne maîtrisons qu'une petite partie de cette somme, la plus grande part est imposée (péréquation cantonale, RPT, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc.), nous l'avons néanmoins produit au plus proche des pronostiques, selon les informations à notre disposition au moment de son élaboration.

Le budget 2009 est déficitaire de Fr. 196'400.- des produits. Il comprend, outre les mouvements habituels, les quelques écarts importants résumés dans l'annexe à ce préavis.

La Municipalité s'est astreinte à n'engager que les frais nécessaires au bon fonctionnement de la commune et à préserver les biens communaux dans un bon état.

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2009 s'élèvent à Fr. 1'692'200.- contre Fr. 1'647'500.- au budget 2008, soit en augmentation de 2.64 %.

Les charges totalisent quant à elles Fr. 1'888'600.- contre Fr. 1'707'000.- au budget 2008, ce qui les fait paraître 9.62 % plus élevées.

Le surplus de charges du budget 2009 est de Fr. 196'400.- contre Fr. 59'500.- pour 2008, ce qui représente une augmentation de 69.7 %.

Grâce à une trésorerie communale confortable, nous pouvons nous permettre de présenter, cette année, un budget déficitaire de Fr.196'400.- sans avoir besoin d'augmenter le taux d'imposition pour l'année 2009.

III. Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 24/08 concernant le budget pour l'année 2009;

entendu le rapport de la commission de gestion;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

- ♦ le budget de l'année 2009 est adopté tel que présenté.

DECHARGE

- ♦ la commission de gestion de son mandat

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le syndic

La secrétaire

J.-P. Widmer

F. Turin

Municipal responsable : M. Thierry Vidmer